



Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2025
Séance	:	3

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL / HOMMAGES	3
2.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2025	4
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX	5
5.	COURRIER.....	5
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	7
7.	COMMUNICATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX.....	9
	7.1 ASIJ	9
	7.2 ASEL.....	11
	7.3 ORPC	11
8.	PREAVIS N° 07/2025 : ARRETE D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2026 ET 2027 .	12
9.	PREAVIS N° 06/2025 : DEMANDE DE CREDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UN VEHICULE DE VOIRIE	14
10.	ÉLECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOTS, EN REMPLACEMENT DE LA REGRETTEE MME CATHERINE KELLER.....	18
11.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	19
	11.1 MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY	19
	11.2 M. LE MUNICIPAL DANIEL METRAUX	20
	11.3 M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT	20
	11.4 M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN	21
	11.5 MME LA MUNICIPALE NICOLE FELIX.....	21
12.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	22

Ouverture de la séance

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la séance à 20h00 en s'adressant aux Conseillères et Conseillers, Madame la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier, ainsi qu'à la Presse et au public présent, leur souhaitant à toutes et tous la bienvenue à la séance ordinaire du Conseil communal du 6 octobre 2025.

Mme la Présidente Katia de la Baume souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette 3^{ème} séance du Conseil communal de cette année 2025. Pour cette dernière année de législature, elle se déclare très honorée et remercie de la confiance qui lui est accordée par l'assemblée en tant que Présidente du Conseil. Elle précise encore que Mme la Secrétaire du Conseil, Martine Aubry, étant malade, c'est la Mme la Conseillère Josée Martin, en tant que Secrétaire suppléante, qui reprend la fonction pour ce soir ainsi que pour les jours prochains.

Puis elle passe la parole à Mme la Secrétaire suppléante du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : Mme Katia de la Baume

Sont excusés :
Mme Viviane Socquet-Juglard
Mme Maud Müller
Mme Ruth Guggiari
M. Yan Schwitz
M. Alain Zellweger
M. Patrick Glauser
Mme la Secrétaire Martine Aubry Morin

Sont présent-e-s : 51 Conseillères et Conseillers

Mme la Présidente Katia de la Baume constate qu'avec 51 membres du Conseil communal présent-e-s, le quorum est atteint et le Conseil communal peut valablement délibérer.

Afin de faciliter la prise de PV, Mme la Présidente prie les Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers de donner leur nom avant de s'exprimer dans le micro. Elle rappelle également, à toutes fins utiles, que, selon l'article 65 du Règlement du Conseil, les absences excusées doivent être motivées valablement.

HOMMAGES

Mme la Présidente Katia de la Baume annonce avec tristesse le décès de la belle-maman de Mme la Municipale Nicole Félix. Elle transmet ses condoléances à sa famille et ses proches.

Mme la Présidente Katia de la Baume prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en sa mémoire.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2025

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2025.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis signale en page 38, au premier paragraphe, 6^{ème} ligne, que l'expression « façon incivile » ne correspond pas à ce qu'elle a voulu dire, et qu'il convient de le remplacer par « façon informelle ».

Mme la Présidente Katia de la Baume la remercie ; le procès-verbal sera ainsi modifié.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut remarque qu'à l'avant-dernier paragraphe de la page 23, à la dernière ligne, il convient de remplacer « calendage » par « colombage ».

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie les intervenant-e-s. Le procès-verbal sera modifié dans le sens des deux interventions.

La parole n'étant plus demandée, elle soumet le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2025 au vote, tenant compte des deux modifications.

Mme la Présidente Katia de la Baume le déclare accepté à l'unanimité, moins une abstention.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du Conseil communal du 25 juin 2025
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux
5. Courrier
6. Communications du Bureau
7. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
8. Préavis n° 07/2025 : Arrêté d'imposition pour les années 2026-2027
9. Préavis n° 06/2025 : Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie
10. Élection d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts, en remplacement de la regrettée Mme Catherine Keller
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote l'ordre du jour, lequel est adopté à l'unanimité.

4. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle que suite à la démission de Mme la Conseillère Mireille Roquigny (PS & Sympathisants) et au décès de la regrettée Mme Catherine Keller (PLR), deux sièges sont vacants. Elle informe qu'elle va assermenter une nouvelle Conseillère ainsi qu'un nouveau Conseiller.

Mme la Présidente Katia de la Baume prie Mme Isabelle Grimm et M. Fabrice Bouton de venir devant l'assemblée afin de prêter serment. L'assemblée se lève et Mme la Présidente Katia de la Baume lit le serment.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Mme Isabelle Grimm lève la main droite et répond « *Je le promets* ».

M. Fabrice Bouton lève la main droite et répond « *Je le promets* ».

Mme la Présidente Katia de la Baume prend acte de leurs promesses respectives et les déclare formellement membres du Conseil communal de Savigny pour la législature 2021-2026. Elle les félicite pour leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction, sous les applaudissements de l'assemblée. Elle leur remet le classeur des Règlements communaux et les invite à prendre place dans l'assemblée.

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que les Conseillères et Conseillers présent-e-s sont désormais au nombre de 53.

5. COURRIER

Mme la Présidente Katia de la Baume donne lecture des courriers reçus depuis la dernière séance du Conseil communal du 25 juin 2025.

27.06.2025 Le Bureau électoral cantonal renseigne sur les échéances importantes des votations fédérale et cantonale du 28 septembre 2025.

30.06.2025 Invitation du 30 juin 2025 du journal Le Courier, adressée à Mme la Présidente Katia de la Baume, pour une séance le 25 septembre 2025, à Forel, sur les actualités de cet hebdomadaire.

-
- 05.07.2025 Invitation de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV) à son assemblée générale, le 4 octobre 2025, à Château d'Oex.
- 07.07.2025 Invitation de l'ASEL, adressée à Mme la Présidente Katia de la Baume, à la cérémonie d'assermentation et de promotion de la Police Est Lausannoise, le 11 septembre 2025.
- 09.07.2025 Le Greffe municipal transfère au Bureau une information de la Police cantonale vaudoise à propos des SMS frauduleux qui circulent sur les amendes de stationnement.
- 15.07.2025 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori informe que la visite préfectorale aura lieu le 10 décembre 2025.
- 15.07.2025 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori transmet au Bureau les dates des séances du Conseil communal 2026, fixées par la Municipalité.
- 19.08.2025 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori transmet l'invitation du 13 août 2025 de la commune d'Oron à participer à une séance publique le 3 septembre 2025, à Puidoux, sur la stratégie régionale des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron.
- 22.08.2025 Le Bureau électoral cantonal renseigne sur la manière de configurer SuisseVote pour les votations fédérale et cantonale du 28 septembre 2025.
- 22.08.2025 Le Bureau électoral cantonal renseigne sur les échéances importantes des votations fédérale et cantonale du 30 novembre 2025.
- 25.08.2025 La Préfecture du district de Lavaux-Oron envoie la décision de convocation pour les votations fédérale et cantonale du 30 novembre 2025.
- 26.08.2025 La Préfecture du district de Lavaux-Oron envoie la décision de convocation du département pour les élections communales de 2026.
- 01.09.2025 ARMOUP (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique) envoie son agenda du 2^{ème} semestre 2025).
- 02.09.2025 Mme Carmen Décombaz informe qu'en raison de la prise de fonction de Mme Katia de la Baume à la présidence du Conseil communal pour la période de juillet 2025 à juin 2026, le poste qu'elle occupait auprès du PS en tant que cheffe de groupe est repris en binôme par M. Stéphane Kay et elle-même.
- 13.09.2025 Mme la Secrétaire du Conseil communal de Belmont, Isabelle Fogoz, invite la Présidente du Conseil communal de Savigny à participer à la séance du Conseil communal de Belmont le 9 octobre 2025.
- 15.09.2025 Reçu le périodique « Canton-Communes » destiné aux communes.

- 15.09.2025 Le Bureau électoral cantonal rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer la configuration du bulletin de vote pour le scrutin du 28 septembre 2025 dans l'application SuisseVote.
- 30.09.2025 La Municipalité transmet l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2025, en ce qui la concerne.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Votations fédérale et cantonale du 28 septembre 2025

Mme la Présidente Katia de la Baume indique que le Bureau a procédé au dépouillement des bulletins de vote sous la direction de Mme la 1^{ère} Vice-présidente Karine Gautschi Hälg et détaille les résultats de la commune de Savigny.

Taux de participation pour Savigny : 55,22%

Votation fédérale

Objet n° 1 refusé : Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

Oui	416	34,64%
Non	785	65,36%

Votation fédérale

Objet n° 2 accepté : Loi sur l'e-ID (LeID)

Oui	664	55,99%
Non	522	44,01%

Votation cantonale

Objet n° 1a : Sauvons le Mormont

L'initiative est refusée.

Sans réponse	31	2,53%
Oui	438	35,78%
Non	707	57,76%
Blancs	48	3,92%

Objet n° 1b : Sauvons le Mormont

Le contre-projet est accepté.

Sans réponse	37	3,02%
Oui	811	66,26%
Non	328	26,80%
Blancs	48	3,92%

Objet n° 1c : Sauvons le Mormont

Le contre-projet est préféré.

Sans réponse	82	6,70%
Initiative	221	18,06%
Contre-projet	873	71,32%
Blancs	48	3,92%

Votation cantonale

Objet n° 2 refusé : Quorum électoral

Oui	509	41,55%
Non	567	46,29%
Blancs	149	12,16%

Votation cantonale

Objet n° 3 refusé : Droits politiques des étrangères et étrangers

Oui	489	39,92%
Non	696	56,82%
Blancs	40	3,27%

Remerciements

Une première réunion du Bureau a eu lieu le 27 août. Mme la Présidente Katia de la Baume remercie tous les membres du Bureau ici présents pour ce Bureau nouvellement formé, pour leur enthousiasme, leur implication pour cette dernière année de législature, avec notamment l'échéance des élections communales pour la future législature 2026-2031.

Suite à la passation de présidence avec Mme Maud Muller, Mme la Présidente Katia de la Baume souhaite adresser un remerciement particulier à notre Secrétaire du Conseil, absente, pour sa rigueur dans le suivi des affaires communales, son soutien par ses rappels réguliers sur les procédures à suivre. Mme la Présidente Katia de la Baume souhaite souligner qu'elle est une personne précieuse par son expérience, en particulier lors de changements de bureau et de présidence. Elle en profite pour lui souhaiter un bon rétablissement.

Mme la Présidente Katia de la Baume adresse également ses remerciements à Mme la Conseillère Josée Martin pour son remplacement au pied levé en qualité de Secrétaire suppléante.

Soirée de présentation du Conseil communal du 5 novembre 2025

En vue des élections du 8 mars 2026, une soirée de présentation est organisée à l'initiative de la Municipalité, qui aura lieu le 5 novembre à 19h au Forum. Celle-ci est ouverte à tous les habitants de Savigny et aura pour but d'informer les futur-e-s candidates et candidats du fonctionnement démocratique de nos organes politiques, ainsi que de leur possible implication au vu des élections. Les divers groupes politiques actuellement présents au Conseil communal seront présents pour une brève intervention et pour répondre aux questions des citoyennes et citoyens.

Prochaines séances du Conseil communal***Séance du Conseil communal du 17 novembre 2025***

Mme la Présidente Katia de la Baume déclare que la séance du Conseil communal du 17 novembre 2025 est activée et que la convocation sera envoyée en temps voulu.

Séance du Conseil communal du 1^{er} décembre 2025

Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle que la séance du Conseil communal du 1^{er} décembre 2025 aura lieu à Lausanne, à la salle du Grand Conseil. L'heure de la séance est exceptionnellement fixée à 18h00 et sera suivie d'un souper offert par la Municipalité.

Le transport des membres du Conseil et de la Municipalité se fera avec un car qui prendra en charge les participant-e-s à côté de la Maison de commune à 17h00, avec un retour planifié à 23h00. Celles et ceux qui ne viendraient pas en car sont priés l'annoncer afin qu'ils ne soient pas attendu-e-s.

Assermentation des autorités le 24 juin 2026 à 16h00

Mme la Présidente Katia de la Baume indique que cette date a été validée par la Municipalité et la Préfecture ; la cérémonie se déroulera en deux étapes : au Temple, puis au Forum.

Souper du Conseil communal du 26 février 2026

En concertation avec le Bureau et Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny, Mme la Présidente Katia de la Baume informe que le souper du Conseil communal aura lieu le 26 février 2026. Cette date un peu inhabituelle a été fixée en fonction de l'agenda des élections, des vacances et des séances de mai et juin. Ce sera une occasion différente, cette fois, de partager un moment convivial au cœur de l'hiver où nous n'avons aucune séance de Conseil.

7. COMMUNICATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Mme la Présidente Katia de la Baume passe la parole aux délégués des Conseils intercommunaux.

7.1. ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher rapporte que le dernier Conseil intercommunal a eu lieu le 17 septembre 2025 à Mézières. L'ordre du jour portait notamment sur le budget 2026. Aucun élément nouveau n'a été communiqué sur la situation démographique et les nouvelles classes. 38 conseillers-ères étaient présent-e-s et 15 excusé-e-s.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher dresse la situation chiffrée de l'ASIJ :

En ce qui concerne notre commune, la participation est estimée à 2,4 millions (arrondi), ce qui représente 24,42 % du budget total. Savigny compte 444 élèves sur un total de 1'852 élèves pour l'établissement scolaire. Le coût par élève se monte à CHF 5'435.- et le coût par habitant à CHF 688.-. Le loyer perçu par la commune est de CHF 808'000.-.

Le budget total de l'ASIJ se monte à CHF 9'878'000.-. Les transports représentent un poids significatif avec un montant estimé à CHF 2'436'000.- pour 1'852 élèves et le coût du transport

par élève est de CHF 1'316.-. Actuellement l'emprunt est de l'ordre de CHF 51 millions et l'amortissement pour 2026 est estimé à CHF 2'431'000.-. Le plafond d'emprunt demeure à CHF 65 millions.

ASIJ – Comptes – infrastructures scolaires

Entité	Libellé	2026 (budget)	2025 (budget)	2024 (réel)	2023 (réel)	2022 (réel)	2021 (réel)	2020 (réel)	2019 (réel)	2018 (réel)	2017 (réel)
Savigny	Total	CHF 2'412'968	2'300'326	2'063'367	1'995'612	1'678'545	1'543'728	1'534'160	1'508'366	1'510'476	
	Part de Savigny	% 24.43%	24.07%	24.12%	23.79%	23.80%	23.44%	23.87%	23.68%	23.90%	
	Elèves	Nb 444	429	429	411	405	373	365	352	346	
	Habitants	Nb 3'506	3'448	3'448	3'421	3'370	3'348	3'359	3'353	3'352	
	Par élève	CHF 5'435	5'362	4'810	4'856	4'145	4'139	4'203	4'285	4'366	
	Par habitant	CHF 688	667	598	583	498	461	457	450	451	
	Loyer perçu	CHF 808'800	903'600	654'927	648'008	635'000	632'262	635'334	634'565	631'522	
ASIJ	Total	CHF 9'878'750	9'555'490	8'552'827	8'389'618	7'053'446	6'585'962	6'428'119	6'370'113	6'319'623	6'283'707
	Dont transport	CHF 2'436'650	2'297'200	2'105'074	2'078'500	2'087'498	2'026'983	1'856'829	1'764'793	1'673'445	
	Elèves	Nb 1'852	1'827	1'819	1'798	1'750	1'686	1'621	1'609	1'572	1'546
	Transport par élève	CHF 1'316	1'257	1'157	1'156	1'193	1'202	1'145	1'097	1'065	
	Emprunt	CHF 51'544'000	51'654'000	55'250'000	55'250'000	49'665'000	37'665'000	29'275'000	28'502'000	30'129'000	
	Taux intérêt moyen	%		0.699%	0.633%	0.543%					
	Amortissement	CHF 2'431'600	2'462'100	2'487'089	2'487'089	1'281'535	1'276'736	1'645'752	1'343'121		
	Plafond emprunt	CHF 65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	40'000'000

Au point des communications, M. le Directeur des écoles Cédric Beguin, a attiré l'attention sur la gestion des ressources humaines qui prend de l'importance, avec des effectifs qui se montent à 220 personnes, ce qui signifie pour M. Le Conseiller Schumacher une annonce de recherche d'aide dans ce secteur.

La rentrée d'août 2025 a comporté 1834 élèves pour 94 classes, avec la réouverture de deux classes à Vuilliens. Il n'y a dès lors plus que deux salles réaffectables. 183 nouveaux élèves sont arrivés pour la rentrée 2026, ce qui est un record. Les sorties de fin de scolarité sont à déduire du total, mais elles ne sont pas connues à ce jour.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher a dressé une répartition des classes en se basant sur les informations publiées par le site www.ecolesdujorat.ch :

Répartition des classes – source www.ecolesdujorat.ch

Nombre de No		
Lieu	▼ Cycle(s) et degré(s) ▼	Total
→ Carrouge - Gustave Roud	Primaire	23
→ Forel - Collège	Primaire	10
→ Forel - Grenet	Primaire	2
→ Mézières Petit Collège	Primaire	4
→ Mézières Raffort	Secondaire	27
→ Savigny - Collège	Primaire	13
→ Savigny - Maison de Commune	Primaire	1
→ Servion - Les Golliès	Primaire	10
→ Servion Duvoisin	Primaire	2
→ Vuilliens	Primaire	2
Total général		94

Le prochain Conseil intercommunal est fixé au 3 décembre 2025, avec le probable préavis d'un crédit d'études pour de nouvelles classes.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Berthoud

M. le Conseiller Philippe Berthoud se demande si c'est l'ASIJ ou l'ASEL qui est la plus importante par rapport aux organismes similaires dans le Canton. Cette comparaison serait intéressante à considérer.

7.2. ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri communique que lors de la dernière séance du Conseil, au mois de juin, il n'a pas été possible de rapporter sur les travaux de l'ASEL en raison de l'absence pour vacances de Mme la Conseillère Daphnée Schäppi ainsi que de lui-même.

La cérémonie d'assermentation et de promotion a eu lieu le 11 septembre 2025. Malgré la pénurie d'agents de police qui commence à se manifester, l'ASEL a pu recruter assez de futurs policiers émanant de l'Ecole de Savatan. Malheureusement, le projet de création d'une nouvelle Ecole de Police à Moudon semble enterré et, depuis le départ de Mme la Conseillère fédérale Viola Amherd, le sujet n'est plus d'actualité. Monsieur le Conseiller Burri regrette que, lors de cette soirée festive d'assermentation, n'ait été présente qu'une seule personne du Conseil communal de Savigny.

Par ailleurs, Monsieur le Conseiller Burri informe qu'un nouvel agent de police est arrivé au bureau de police à Savigny, situé dans la Maison de commune. Pour quelque souci que ce soit, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec lui.

Monsieur le Conseiller Burri souligne que, comme on peut le constater, la police est très présente à Savigny pour différentes choses, telles que les contrôles de route, permis et vitesse. Il a été en outre positivement surpris qu'il n'y a pas eu d'amende d'ordre les premiers jours de la suppression du tourner à gauche au carrefour sur la route de Chexbres devant le garage Nicolas. Les agents sont simplement intervenus pour rappeler aux conducteurs de ne plus tourner à gauche.

7.3. ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann informe l'assemblée que la prochaine assemblée du Conseil intercommunal ORPC aura lieu jeudi 9 octobre 2025. Une information sera donnée à la prochaine séance de notre Conseil.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie les délégués des Conseils intercommunaux pour leurs communications.

8. PREAVIS N° 07/2025 : ARRETE D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2026 ET 2027

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite le rapporteur, M. le Conseiller Alain Perreten, à venir lire devant l'assemblée les conclusions de la Commission des finances.

M. le rapporteur Alain Perreten fait part à l'assemblée d'une coquille qui s'est glissée en page 3 du rapport de la Cofin au chapitre « Marge d'autofinancement », sixième paragraphe. Les Conseillères et Conseillers auront certainement corrigé d'eux-mêmes que le montant d'inventaire mentionné s'élève à CHF 10'000'000.- (et non 10'00'000), ainsi : « ...*nonobstant l'inventaire cité pour 2026 et 2027, (respectivement environ CHF 1'200'000.-. et CHF 10'000'000.-.)* ». Le nombre de millions est bien celui qui est totalisé dans le plan des investissements jusqu'en 2030. Un zéro qui a glissé dans l'ordinateur, problématique technologique qui a échappé, tellement c'était considérable, à l'ensemble de la commission des finances.

M. le rapporteur Alain Perreten remet un exemplaire du préavis du rapport de la Commission des finances, corrigé avec ce zéro complété, à la Municipalité et à la présidence du Conseil communal.

Conclusions

La situation financière de notre commune est stable. Le maintien du taux à 69% est l'outil approprié pour la conserver. Nos recettes fiscales doivent être assurées.

Encore une fois, la Commission des finances rappelle que la Municipalité lui a donné l'assurance et la poursuite de la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Cette dernière a usé d'une formule idoine liée à notre environnement sportif, à savoir que la posture de son collègue était celle d'un entraînement permanent instauré plutôt sur le marathon plutôt que le sprint.

C'est clairement la position de la Commission des finances.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la Commission des finances. Celle-ci propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- 1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027, tel que présenté.*
- 2. De charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'État.*

Madame la Présidente Katia de la Baume remercie Monsieur le Conseiller Perreten, ainsi que l'ensemble de la Commission des finances, pour le travail effectué et ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour souhaite faire part d'une remarque ainsi que d'une question.

La remarque tout d'abord : Alors que les déficits se creusent dans les finances publiques, une idée saugrenue des milieux patronaux vaudois (Fédération patronale, Chambre immobilière, Chambre du commerce et de l'industrie) est apparue en 2023 : lancer une initiative demandant une baisse de 12 % de l'impôt cantonal pour tous les contribuables. Cette initiative a beaucoup agité le Grand Conseil depuis lors, et c'est finalement le peuple qui devrait être appelé à trancher entre celle-ci et un contre-projet (proposant une baisse de 7 % d'ici 2027). Conséquence de tout cela : le Conseil d'État annonce des coupes budgétaires drastiques dès 2026.

Dans un tel contexte, où le canton sacrifie les services publics au nom d'un aventurisme fiscal dangereux, Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour tient à saluer le fait que la Municipalité, en proposant de maintenir le taux d'imposition pour les deux années à venir, n'ait pas succombé à la tendance ambiante. Au contraire, notre Municipalité démontre ici qu'elle tient à conserver une vision à long terme en se donnant la capacité d'investir ces prochaines années. Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour salue donc ce courage politique, tout en relevant le très bon travail de rédaction et de vulgarisation de ce préavis et qu'il invite l'assemblée à accepter.

Monsieur le Conseiller Bonjour déplore cependant le fait que les assainissements énergétiques du complexe scolaire (à considérer comme un investissement et non comme de l'entretien, comme déjà dit ici), qui étaient annoncés pour 2026-2027 lors de la présentation du budget 2025, soient visiblement à nouveau différés d'une année dans le plan d'investissement annexé à ce préavis, c'est-à-dire 2027-2028.

Sa question a trait à la suppression de la valeur locative qui vient d'être votée. Bien que celle-ci n'interviendra qu'en 2028 au plus tôt (soit lorsque l'on discutera du prochain arrêté d'imposition), la Municipalité a-t-elle déjà un ordre de grandeur de la diminution de recettes fiscales que cette suppression de la valeur locative entraînera ?

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour pour ses propos préliminaires à sa question sur la valeur locative. Effectivement, la suppression de la valeur locative devrait entrer en vigueur au plus tôt en 2028, donc ne fait pas l'objet de cette période 2026-2027. Concernant l'arrêté d'imposition, il y a encore de nombreuses incertitudes, liées aux difficultés financières du Conseil d'État ainsi qu'à l'évolution de la loi sur l'énergie actuellement débattue au Grand Conseil. En effet, il s'agit de savoir si les subventions articulées dans le cadre de la loi sur l'énergie seront maintenues. Il y aura une certaine liberté laissée aux cantons relativement aux subventions accordées, ce qui laisse ouverte la question de savoir s'ils les maintiennent au même ordre de grandeur que ce qui est initialement prévu.

Par conséquent, il y a beaucoup d'incertitudes dont les implications sont difficiles à évaluer. On suivra attentivement cette question, notamment, à partir de 2027.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond que les travaux d'assainissement énergétique du complexe scolaire n'ont pris que partiellement du retard. En fait, l'appel d'offres pour le choix des architectes été publié cette semaine sur simap.ch. La procédure du marché public prend du temps. Une fois le choix fait, les travaux viendront par la suite. On ne peut pas aller plus vite que la musique.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume donne lecture des conclusions du préavis municipal n° 07/2025.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n° 07/2025 du 22 août 2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027, tel que présenté.
2. De charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'État.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet le préavis n° 07/2025 au vote, lequel est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

9. PREAVIS N° 06/2025 : DEMANDE DE CREDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UN VEHICULE DE VOIRIE

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que ce sujet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite M. le rapporteur Christian Feusi à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Après la lecture intégrale du rapport de la commission ad-hoc, Monsieur le rapporteur Christian Feusi lit les conclusions du rapport.

Conclusions

À l'unanimité, la Commission chargée d'examiner le préavis n° 06/2025,

Considérant :

- Que le tracteur Mc Cormick CX105 mis en circulation en 2006 doit être remplacé ;
- Que les options principales pour son remplacement ont été examinées ;
- Que le type de tracteur correspond aux besoins du Service de la voirie ;
- Que les conditions financières obtenues apparaissent comme étant raisonnables ;

Recommande au Conseil communal de Savigny d'approuver le préavis municipal n° 06/2025 et, ce faisant :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 138'200.00 TTC (cent trente-huit mille deux cents francs) pour le remplacement d'un véhicule de voirie ;*
2. *D'admettre le mode de financement proposé ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Christian Feusi, rapporteur de la Commission ad hoc, et invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 138'200.00 TTC (cent trente-huit mille deux cents francs) pour le remplacement d'un véhicule de voirie ;*
2. *D'admettre le mode de financement proposé ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie le rapporteur de la Commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix signale une énorme erreur de calcul en page 5, dernière phrase, du préavis. Du fait que le véhicule pourrait être livré en 2026, en raison du délai de livraison de 3 mois, la Municipalité a voulu tenir compte de l'éventualité de l'augmentation de la TVA de 8,1% à 8,8%. Le surcoût ne serait pas de CHF 9'674.- mais de CHF 895.-. A ce jour, aucune indication sur une augmentation de la TVA pour financer la 13^{ème} rente AVS n'a encore été communiquée.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie Mme la Municipale Nicole Félix de cette précision et confirme que cette modification sera apportée dans le procès-verbal de ce jour.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet souhaite revenir sur le poids du véhicule prévu de 3800 kilos à vide. Tenant compte que la puissance de levage arrière est de 4500 kg, et celle de relevage avant de 2500 kg, le total est de 7 tonnes. Le poids total réglementaire ne semble pas correct et ici le poids total n'est pas spécifié dans le descriptif. De plus, les freins sont-ils hydrauliques ou pneumatiques ? Ou est-ce les deux ?

Par conséquent, avec le problème de la TVA mentionné auparavant, on n'est pas chez Trump et on devrait travailler avec des prix bloqués. Monsieur le Conseiller Mennet aurait apprécié que le montant de CHF 15'000.- de la reprise du véhicule actuel soit déduit du crédit soumis à notre Conseil (indiqué en bas del la page 5 du préavis) pour avoir quelque chose de net.

Enfin, M. le Conseiller Mennet revient sur le choix d'un tracteur rouge, entendons par là Mc Cormick. Sur la liste des fournisseurs et des véhicules vendus, par exemple en 2024, le Mc Cormick se trouve en 15^{ème} position des ventes. Si l'on prend un tracteur Fendt, il en a été vendu 363, un John 262, et pour le Mc Cormick 13 seulement.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond à M. le Conseiller Mennet, en précisant que les poids de levage et relevage indiquent les puissances du poids que le tracteur peut soulever. On travaille soit avec l'avant ou avec l'arrière et non les deux en même temps. Donc le poids mentionné à vide est correct. Concernant les freins, ce sont des freins hydrauliques Abindus.

Concernant la couleur du tracteur, Mme la Municipale Félix précise qu'elle n'a rien à voir avec son parti, mais que c'est une marque qui a une bonne fiabilité. Cette marque a été choisie selon les besoins du Service de la Voirie, et il convient de souligner que le rapporteur de la commission ad hoc qui a traité ce préavis est un ancien membre de la Voirie, comme chacun sait. Quant aux statistiques évoquées par M. le Conseiller Mennet du nombre de tracteurs vendus, Mme la Municipale n'en n'a pas connaissance. Le fabricant produit deux marques, l'une rouge et l'autre bleue et elles viennent toutes deux d'Italie. Si on ne peut pas dire que la quantité soit représentative de la qualité, on ne peut pas affirmer qu'il s'agit d'un mauvais tracteur. Une Ferrari, on n'en vend pas non plus 500 par année. Ça ne veut pas dire que ce sont des mauvaises voitures. Elles sont rouges et elles viennent aussi d'Italie.

Intervention de M. le Conseiller Alain Bovard

M. le Conseiller Alain Bovard souligne qu'en tant que membre de la commission ad hoc, il peut dire que pour répondre aux questions que M. le Conseiller André Mennet a posées, la commission se les est aussi posées.

Concernant le choix de la marque, il y a eu plusieurs offres qui ont été demandées. Nous avons la chance, sur le territoire de la commune de Savigny, de disposer d'un représentant compétent de plusieurs marques. C'est l'Atelier mécanique Moret qui a obtenu l'adjudication, et qui conseille la marque choisie.

M. le Conseiller estime qu'il s'agit de faire confiance à la Municipalité et au Service de la Voirie pour avoir choisi le tracteur qui convient.

Il précise que le véhicule choisi n'est pas forcément un tracteur 100% fait pour l'agriculture. C'est un tracteur qui est fait pour des services de voirie et de déneigement. Il y a la une différence à faire.

M. le Conseiller réitère qu'il s'agit de faire confiance à la Municipalité.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri souhaite faire part de ses remerciements. M. le Conseiller Mennet est intervenu au sujet la non prise en compte des CHF 15'000.- de reprise du tracteur sur le prix d'achat du nouveau tracteur.

Monsieur le Conseiller Burri rappelle qu'en tant que président de la Commission ad hoc pour l'achat du dernier véhicule, il avait justement critiqué cette manière de faire qui avait permis de ne pas passer par la Commission des finances. Il avait été dit à l'époque que cela ne se reproduirait plus. Eh bien, il constate que cette promesse a été tenue ici et il en remercie la Municipalité.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut se dit être quelque peu dans la contestation sur différents points.

Un tracteur comptant 6000 heures d'exploitation est loin d'être « fichu ». Comme les vendeurs aussi bien que les marchands et les constructeurs savent très bien le dire, un tracteur tient le coup 15'000 heures. Le tracteur actuel n'en est pas encore à la moitié, même s'il fonctionne depuis de nombreuses années. De plus, concernant les heures de tracteur de voirie, il faut admettre que, à Savigny comme dans toutes les communes, ce sont des heures dites de « loisirs », et non des heures de labours, de hersage et de fauchage tous les jours. De plus, il lui semble que la puissance de 114 chevaux, c'est beaucoup.

Autre point, pour M. le Conseiller Cornut, le fait de changer la lame en même temps que le tracteur le gêne. Une lame à neige tient 30 ans, compte tenu des pièces d'usure à changer. Il suffit de dévisser 5 boulons pour le remplacement des pièces. Il suggère que des pneus de route seraient mieux adaptés que des pneus de tracteur pour ce véhicule de voirie.

En conclusion, il estime que l'on jette un peu l'argent par les fenêtres. Cette somme serait mieux utilisée si on en faisait don aux familles qui ont de la peine à boucler les deux bouts.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix souhaite répondre en premier lieu à la remarque de Monsieur le Conseiller Mennet sur la TVA. Elle souligne que l'application du taux de la TVA en vigueur est obligatoire.

Mme la Municipale Félix remercie M. le Conseiller Fritz Burri, pour sa remarque relative à la déduction du prix de reprise et confirme que, pour cette fois, cette déduction n'a pas été effectuée.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Conseiller Marc Cornut, il est vrai que le tracteur actuel ne compte que 6000 heures d'utilisation. C'est un véhicule qui a coûté environ CHF 60'000.- de frais d'entretien depuis son achat. Attendre encore quelques années, signifierait qu'il deviendrait complètement désuet et qu'il n'intéresserait plus personne.

La Municipalité a reçu deux offres de reprise. La plus intéressante était celle de notre distributeur local, comprenant un rabais supplémentaire. Cette offre représente une belle reprise. Tenant compte des travaux à faire pour la revente tels qu'un service et des petites

retouches, le distributeur ne va pas faire un énorme bénéfice et s'enrichir sur ce tracteur d'occasion.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité a estimé que c'était le bon moment de revendre le tracteur pendant qu'il était encore attractif et qu'on en tirait un bon prix.

Concernant la remarque de M. le Conseiller Cornut que l'usage fait du tracteur par la Voirie représente d'avantage « du loisir que du travail », Madame la Municipale Félix attire l'attention sur le fait que les travaux de déneigement sont soumis au sel d'hiver. Sur une vingtaine d'années, la corrosion amène des dommages importants.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente Katia de la Baume donne lecture des conclusions du préavis n° 06/2025.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 06/2025 du 23 juillet 2025 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 138'200.00 TTC (cent trente-huit mille deux cents francs) pour le remplacement d'un véhicule de voirie ;*
2. *D'admettre le mode de financement proposé ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote le préavis, lequel est accepté par 50 voix, 2 oppositions et 1 abstention.

10. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOTS, EN REMPLACEMENT DE LA REGRETTEE MME CATHERINE KELLER

Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle l'article 62 du Règlement du Conseil communal et en donne lecture.

Article 62 Nomination de la commission de recours en matière d'impôts

¹ Lors de la séance qui suit son installation, le conseil nomme, pour la durée de la législature, une commission de recours en matière d'impôts et son président, composée de trois membres et d'un suppléant.

Madame Catherine Keller occupait le siège de suppléante au sein de la dite commission. Ainsi, celui-ci est actuellement vacant. En ce qui concerne la nomination par le Conseil, l'article 59 aliéna 3 mentionne que lorsque le nombre de candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

Aussi, Mme la Présidente Katia de la Baume attend les propositions de l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Philippe Rast

M. le Conseiller Jean-Philippe Rast a l'honneur de présenter la candidature de Mme la Conseillère Moira Simanis.

Sans aucune autre proposition, et vu que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, Mme la Présidente Katia de la Baume déclare que Mme la Conseillère Moira Simanis est élue tacitement membre suppléante de la Commission de recours en matière d'impôts, et félicite Mme Moira Simanis pour son élection.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

11.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Bibliothèque de Savigny-Forel

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny annonce que, malheureusement, notre bibliothécaire, Mme Françoise Vermot, a fait valoir son droit à la retraite qui prendra effet au 31 janvier 2026. Une annonce a été publiée sur les sites de BiblioVaud, de la Commune et de l'UCV. Il s'agit d'un poste à 60% et bien que notre bibliothécaire soit irremplaçable, la Municipalité a bon espoir de trouver une personne qui saura faire animer la lecture comme a pu le faire Mme Vermot durant ces vingt dernières années. Le Conseil sera tenu informé de la suite de ce recrutement.

Projet du rural

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que le projet avance bien et que la Municipalité est très satisfaite de la collaboration avec le Bureau Carera Architectes, qui a été désigné suite à un appel à mandataires. Pour la phase de l'avant-projet, une rencontre avec une partie des usagers, notamment les médecins, a déjà eu lieu, et il s'agit dès lors de poursuivre avec les experts et ingénieurs amenés à collaborer au projet.

Arrêté d'imposition

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie vivement le Conseil communal pour l'adoption de l'arrêté d'imposition. Il est important de pouvoir se projeter sur des projets qui pourront être débattus au Conseil communal. Le taux est fixé pour deux ans, et donc le Conseil aura l'occasion de se prononcer à nouveau dans deux ans à ce sujet alors que la situation relativement incertaine ne dépend pas seulement des communes, mais aussi de la situation du canton qui est en ce moment assez difficile. Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

termine par des remerciements également à la Commission des finances avec laquelle l'échange est toujours constructif et intense, accompagné de saines discussions.

11.2 M. le Municipal Daniel Métraux

Dernière manifestation du 200^{ème} anniversaire de l'indépendance

Monsieur le Municipal Daniel Métraux donne des informations sur la raisinée, la dernière manifestation du bicentenaire, qui aura lieu les vendredi 24 et samedi 25 octobre sur la place du Forum. La raisinée va être chauffée dans les chaudrons durant toute la nuit du vendredi au samedi. Les Conseillères et Conseillers sont invités à venir pour passer un bon moment convivial avec les bénévoles. À ce sujet, Monsieur le Municipal Daniel Métraux invite les personnes intéressées à s'inscrire comme bénévoles sur l'application Super Ehro. Il y a encore des places à toute heure du jour et de la nuit.

Vendanges de la Commune de Savigny

Les vendanges sont désormais terminées. En raison de la météo capricieuse cette année, la récolte a été un peu moins importante que l'année passée avec 320 kilos de raisins blancs et 168 de rouges, soit environ 90 kilos de moins que l'année passée. Cependant, la récolte est de très bonne qualité.

11.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

1,2,4-triazole dans l'eau potable

M. le Municipal Jean-Claude Rochat fait référence à l'article paru dans le Courrier de Lavaux-Oron de la semaine dernière, en page 9. Le 1,2,4-triazole est un micropolluant détecté dans le lac Léman, qui vient probablement d'une usine chimique de Monthey, et qui impacte malheureusement tous les réseaux de distribution d'eau potable raccordés au lac. En ce qui nous concerne, il s'agit du distributeur d'eau de Lausanne.

Il ne faut pas s'alarmer. A faible dose, ce composant n'a aucun effet connu sur la santé. Cette évaluation se base notamment sur le récent rapport de l'Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) qui n'a trouvé aucun effet sur la santé de l'être humain jusqu'à un taux de 0,51 microgramme-litre. Malheureusement, notre Commune est aussi concernée, puisque la Loi fédérale sur les denrées alimentaires fixe une limite à 0,1 microgramme par litre. Savigny présente un taux de 0,2 microgramme par litre. Mais sans risque pour la santé aux concentrations mesurées. L'OFCO du Canton de Vaud considère cependant ces analyses comme étant non conformes.

Nous avons été informés le 26 septembre du communiqué de presse du Canton et reçu le résultat d'analyse de nos eaux vendredi passé. Le délai est donc très court. La Municipalité a déjà pris contact avec la Ville de Lausanne qui est en train d'engager toute une procédure concernant ce problème. La suite nous parviendra ultérieurement et M. le Municipal Jean-Claude Rochat redonnera des nouvelles au prochain Conseil. Quoi qu'il en soit, l'eau reste consommable et il n'y a pas besoin de la bouillir. Pour plus d'informations, consulter le site du Canton de Vaud ainsi que celui du Journal le Courrier sur lequel sont publiés des liens utiles.

Tantérine / préavis 8/2024

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe que les travaux sont en cours. Ils vont normalement s'achever d'ici la semaine prochaine. Il s'agit du déplacement de la conduite d'eau potable suite à l'avance de la Gravière.

Ancien pompage

M. le Municipal Jean-Claude Rochat relate que les travaux devraient commencer normalement à la fin du mois d'octobre, début novembre. Il y a eu quelques petits retards dus à l'autorisation avec le garde forestier et à une demande complémentaire au niveau du Canton.

11.4 M. le Municipal Christian AeschlimannForêts

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe que le nouveau garde forestier a pris ses fonctions le 1^{er} octobre. Il s'agit de M. Michael Glauser. À noter aussi que l'ancien garde est toujours en service pour assurer la transition jusqu'en décembre.

11.5 Mme la Municipale Nicole FélixRemerciements

Mme la Municipale Nicole Félix remercie vivement le Conseil pour l'acceptation du préavis sur l'acquisition d'un nouveau tracteur qui permettra de déneiger les routes de la Commune dès cet hiver ou peut-être le suivant.

Routes

Mme la Municipale Nicole Félix relate qu'en ce qui concerne les routes, les chantiers avancent bien. Ce sont ceux de la route des Miguettes et du chemin de la Verne qui sont en cours actuellement. Si les travaux se poursuivent au rythme actuel, ils devraient être terminés dans les deux cas pour la fin de l'année, à l'exception évidemment du tapis final. Il faut savoir qu'on attend toujours quelques mois pour que le terrain se tasse, ce qui signifie que le tapis final sera posé l'année prochaine. Mais pour le moment, nous sommes très contents et ça se passe très bien.

On constate qu'il y a un peu plus de voitures qui stationnent actuellement au centre du Savigny autour du Forum puisque des habitants du chemin de la Verne qui ne peuvent plus rentrer chez eux ont droit à un macaron qui leur permet de stationner derrière le Forum. C'est pourquoi un peu d'indulgence est requise durant cette période. Il convient de rappeler qu'il y a aussi le parking de la Coop qui est gratuit la première heure et dont le deuxième étage est quasi toujours vide.

Soirée des nouveaux retraités

Mme la Municipale Nicole Félix fait référence à un article du journal Le Courrier sur la première soirée d'accueil des nouveaux retraités organisée par la Commune de Savigny, le 25 septembre. La soirée s'est déroulée avec la participation Mme Martina Chyba, journaliste de la RTS, qui a donné une conférence humoristique sur la liberté à la retraite, sous toutes ses formes, suivie d'une deuxième partie qui consistait en un speed meeting. Avec cette formule, sept associations qui proposent des prestations pour les seniors ou qui cherchent des bénévoles, se présentaient. Les participant-e-s devaient passer toutes les quatre minutes d'une table de présentation à l'autre pour aller découvrir ces associations. La soirée s'est

terminée par un apéritif dinatoire. Les gens étaient très contents, avec la participation de plus de huitante personnes, et cela a été une soirée très réussie.

Repair Café à la déchetterie

Mme la Municipale Nicole Félix rapporte que, comme le rapporte le journal Le Courrier, la déchetterie a accueilli le premier Repair Café. Elle tient à féliciter Messieurs les Conseillers Peter Weier et Jean-Daniel Bonjour pour cette initiative qui a connu un grand succès avec beaucoup de monde présent. Les organisateurs ont emporté chez eux ce qu'ils n'ont pas eu le temps de finir de réparer le jour même. C'est avec plaisir que la Municipalité mettra à nouveau à disposition ses locaux pour les prochaines éditions qui devraient avoir lieu deux fois par an.

Arrêt du bus Ancienne Poste

Mme la Municipale Nicole Félix souhaite revenir sur la question de Monsieur le Conseiller Philippe Matter qui avait demandé, lors du débat sur le préavis des Miguettes, ce qu'il en était de l'arrêt de bus de l'Ancienne Poste utilisé surtout par des élèves. La Municipalité a trouvé une bonne solution avec le mandataire. On va pouvoir créer une zone d'attente sécurisée pour les enfants dans la zone d'espace public, sans empiéter sur les SDA. L'étude est à bout touchant, nous attendons les plans d'exécution.

Par ailleurs, Mme la Municipale Nicole Félix informe également que l'arbre malade au milieu du carrefour de l'Ancienne-Poste sera abattu pendant les vacances scolaires.

Interdiction du tourner à gauche au carrefour rte d'Oron/rte de Chexbres

Mme la Municipale Nicole Félix remercie M. le Conseiller Fritz Burri pour ses propos. Lors du dernier Conseil, la question avait été posée de savoir quand cette modification allait être réalisée. Elle eu lieu pendant les vacances.

Effectivement, la Municipalité a demandé à la Police d'instaurer une semaine de prévention après cette modification et de ne pas amender les personnes qui n'auraient pas vu l'interdiction de tourner à gauche. Ceci parce, comme chacun sait, dans le stress du trafic matinal, on ne remarque pas que les règles au carrefour ont changé, et qu'on n'a plus le droit de tourner à gauche. Mme la Municipale Nicole Félix estime que maintenant tout est rentré dans l'ordre.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie la Municipalité.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente Katia de la Baume passe la parole à l'assemblée.

Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour revient comme en juin dernier, avec une question concernant le terrain de l'ancienne Coop provisoire.

Dans le dernier numéro de notre hebdomadaire régional Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat, annonçant le vestiaire de Savigny, on apprend que l'offre de parcage s'étendra au parking de

l'ancienne coop provisoire. Cela semble aussi avoir été le cas mi-juin lors de la dernière Course à Dingler, et peut-être à d'autres occasions.

Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour se demande si ce n'est pas en contradiction avec l'intention de la Municipalité qui annonçait, lors de la mise à l'enquête publique du 10 mai au 8 juin dernier relative au démantèlement de la Coop provisoire, je cite : *"Suppression des places de parc, ses marquages, signalétique, couvert à vélos/motos [etc...]. L'affectation de la parcelle sera définie par la Commune en temps voulu."*

Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour pose la question la suivante : quel est le statut précis de cet espace ? s'achemine-t-on vers un parking semi-officiel, tout au long des années qui précéderont la réaffectation définitive de cette parcelle, et dont on n'arrivera plus à se passer ?

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que pendant cette phase, comme l'a mentionné précédemment Mme la Municipale Nicole Félix, on a un peu une surcharge du parking du Forum. C'est pour cette raison que la Municipalité a adopté une démarche pragmatique. Avec cette manifestation du Vestiaire ainsi que celle de la course à Dingler, il était difficile de cumuler ces places autour du Forum et puis le long des allées comme on le fait d'habitude lors de tels événements. La Municipalité a demandé exceptionnellement à la COOP de pouvoir disposer de ces places puisque la démolition des installations n'est pas terminée.

L'objectif n'est pas que les citoyens s'habituent à ce parking. C'était vraiment une solution pragmatique pour gêner le moins possible les commerçants et, finalement, les usagers, que ce soit les écoles ou autres. Pour terminer, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny tient à rassurer Monsieur le Conseiller Bonjour quant au fait que cette option a été prise temporairement.

Intervention de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme La Conseillère Roselyne Hervé fait référence au fait que, le 19 juin 2023, notre Conseil a accepté un postulat concernant une étude sur les besoins de la jeunesse. Selon l'article 75, alinéa 4 de notre règlement, la Municipalité disposait d'un délai d'une année pour y répondre. Or, plus de deux ans se sont écoulés, aucun rapport n'a encore été transmis. Nous avons déjà rappelé cette obligation lors des séances du 2 décembre 2024 et du 25 juin 2025, comme l'attestent les procès-verbaux. Nous comprenons la charge importante qui pèse sur la Municipalité, mais le respect des délais légaux et du fonctionnement démocratique de notre institution est un principe essentiel. C'est pourquoi, au nom du groupe PS et sympathisants, nous demandons qu'un rapport détaillé sur les actions concrètes entreprises pour ce postulat soit présenté dès la prochaine séance du Conseil communal.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann s'excuse personnellement de ce retard. Il faut comprendre qu'un tel rapport prend du temps. Le postulat a été déposé en juin 2023, c'est un fait. On a repoussé les échéances afin de pouvoir y répondre au mieux. Comme tout projet, il y a le quoi et le comment. Quand on arrive au comment, c'est combien ça coûte, qui le fait, comment on peut le faire. Et c'est ça qui prend du temps, surtout si l'on considère que Savigny fait partie de Lausanne Région et qu'il est important de voir ce qui se fait de ce côté là de manière pragmatique. Et en une année, ce n'était tout simplement pas possible, quoi qu'en dise le règlement. M. le Municipal Christian Aeschlimann estime qu'il est important de ne pas

fournir quelque chose qui ne soit qu'une idée vague ou une idée préconçue sur quoi que ce soit.

Intervention de Monsieur le Conseiller Marc Cornut

Monsieur le Conseiller Marc Cornut relate avoir participé à la séance de présentation de la stratégie sur le développement des zones artisanales qui a eu lieu à Puidoux. Cette présentation du projet, conduit avec l'appui d'experts, durant six ans de travaux et bien des heures de travail, a été très intéressante. Est-ce qu'à Savigny cet objet passera en votation au mois de mars de l'année prochaine ?

Monsieur le Conseiller Marc Cornut se dit inquiet du nombre de 1700 places de travail qui devront être créées, à la demande du Canton. Cela est une utopie. Où vont pouvoir se loger les jeunes alors qu'il n'y a pas de construction d'immeubles prévue ? Combien cela va-t-il coûter ? Est-ce qu'il y a une répartition des frais, est-ce que l'Etat participe ? En bref, comment cela va-t-il se passer ?

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny précise que ces 1700 places de travail escomptées ne sont pas seulement sur Savigny, mais sur les six communes concernées du district. Les autres communes du district ne seront pas impactées parce qu'elles relèvent soit du PAC Lavaux, soit de l'agglomération Lausanne-Morges. Et pourtant certaines d'entre-elles, devront valider elles aussi au sein de leurs législatifs cette stratégie régionale des zones artisanales.

Des scénarios de croissance en termes d'emplois ont été définis au niveau cantonal sur 15 ans, puis déclinés par chaque district, puisque chaque district a dû élaborer sa propre stratégie. Ces développements ne se font pas d'un coup mais sur 15 ans. C'est à partir des stratégies régionales que les choix sont faits sur les sites et comment ils sont déterminés.

Pour répondre à la question de M le Conseiller Marc Cornut sur le logement, ce ne seront pas forcément des habitants de la commune qui seront concernés mais des pendulaires d'où l'importance des critères de mobilité de la DGMR. Les sites devront être situés près d'un arrêt de bus assez bien desservi ou d'une gare, dans le but que les gens se déplacent en transports publics. C'est peut-être utopique, mais c'est comme cela que les réflexions sont menées.

Ensuite, combien ça coûte ? La participation à l'étude du Système régional des zones artisanales se fait selon une répartition entre les communes et elle figure dans les comptes de la commune chaque année.

Les travaux d'étude devraient se terminer en principe en 2025 si, suite au retour de la consultation en cours auprès des différentes communes, il n'y a pas trop de questions. En cas de nombreuses questions, il faudra remettre un peu l'ouvrage sur le métier. Du point de vue de la Municipalité, il était très important de défendre la zone artisanale de la Claie-aux-Moines parce qu'il y a des entreprises qui sont sur ce site déjà maintenant, qui ont besoin de place.

Il y a aussi la Gravière de la Claie-aux-Moines qui est concernée. Contrairement à ce que disait le flyer sur Sauvons le Mormont, il n'y a pas de nouvelle carrière envisagée sur la commune de Savigny. En revanche, dans le sens de l'économie circulaire introduite maintenant avec le contre-projet voté en septembre, la Gravière de la Claie-aux-Moines va se

positionner sur le recyclage et l'économie circulaire, et elle aura aussi besoin qu'on légalise des zones artisanales.

Comme mentionné, il est très important de pouvoir réfléchir et de disposer de ce potentiel de zones artisanales. Parce que si la Commune de Savigny n'était pas entrée dans la démarche et n'avait pas défendu cet élément-là concernant Savigny, on ne pourrait aujourd'hui même plus songer à un développement d'entreprises du secteur secondaire, puisqu'on est axé sur ce secteur. Ceci dans le but de garder des emplois proches et éviter que les entreprises ne migrent ailleurs dans le Canton ou même dans le canton de Fribourg, ce qui engendre par ailleurs aussi des pendulaires. Donc il est très important de garder ces emplois proches de l'agglomération dans notre district. Et c'est pour cela que la Municipalité a ardemment défendu ce volet-là pour Savigny. Par la suite, cela nécessitera des procédures de plans d'affectation et autres. Ce qui impliquera sans aucun doute des coûts financiers pour la suite du projet.

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Stéphane Kay relève que la rédaction de procès-verbal sur la base des enregistrements des séances représente une tâche particulièrement lourde pour la secrétaire du Conseil communal. Comme le précise le préavis du 2 mars 2022 relatif à la fixation des indemnités du secrétaire suppléant, un procès-verbal mobilise de 20 à 30 heures par séance. L'intention n'est pas ici de remettre en question le choix de rédiger un PV mot à mot, ce qui est un autre sujet, mais bien de réfléchir aux moyens de faciliter cette charge de travail et plus particulièrement celle de la transcription.

Dans ce contexte, les outils de transcription automatique d'IA générative peuvent produire rapidement une première version du texte, tout en laissant un travail de correction, de réécoute par passage en cas de doute, de validation et de relecture finale au secrétaire ou secrétaire suppléant. L'Union des communes vaudoises a d'ailleurs publié en avril 2025 un guide confirmant que ces outils peuvent constituer un appui utile à condition que les données soient traitées dans un environnement sécurisé, de préférence hébergé en Suisse. La validation humaine du texte s'avère obligatoire avant toute publication. La Commune respecte la législation en matière de protection des données. Plusieurs prestataires suisses, tels que Mediapart ou Swisstranscript, offrent déjà des solutions conformes à ces exigences.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Conseiller Stéphane Kay pose la question suivante : la Municipalité pourrait-elle se renseigner auprès des instances compétentes, telles que l'Union des communes vaudoises, afin d'identifier les outils conformes et adaptés et informer le Conseil des résultats de ses investigations le moment venu ? M. Stéphane Kay remercie la Municipalité pour son attention et pour la considération qu'elle portera à cette proposition.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny assure que la Municipalité est complètement favorable à ce type d'outils et il en a déjà été discuté avec la Mme la Secrétaire du Conseil communal. Le volet d'hébergement est très important pour que les données restent dans le périmètre suisse, même si ensuite le procès-verbal devient public.

Il fallait que Mme la Secrétaire du Conseil propose un outil qui lui convienne car la Municipalité ne va pas imposer un outil. Nous pouvons contribuer à faire des investigations, et à se renseigner si d'autres communes utilisent de tels outils, notamment auprès du Bureau de l'UCV. Donc, c'est tout à fait faisable. Il est clair que cela n'enlèvera pas tout le travail du secrétariat, qui est important. Le travail de saisie sera allégé mais il restera à retravailler le texte pour qu'il soit fluide à la lecture.

En conclusion, la Municipalité est absolument d'accord et va se renseigner un peu plus en amont, mais il serait bien de le faire en collaboration avec Mme la Secrétaire. Par ailleurs, il y a aussi l'Association vaudoise des secrétaires des conseils communaux, à laquelle a adhéré la Commune, et il serait aussi intéressant, comme Mme la Syndique l'avait suggéré, de poser la question dans le cadre de cette association.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny et se chargera de transmettre ces informations à Mme la Secrétaire du Conseil communal dès son retour,

Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 17 novembre 2025 à 20h00, puis elle passe la parole à Mme la Secrétaire suppléante du Conseil communal qui procède au contre-appel.

Mme la Présidente Katia de la Baume lève la séance à 21h45 en remerciant l'assemblée.

La Présidente

Katia de la Baume



La Secrétaire suppléante

Josée Martin